

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DSRS	Date	26 septembre 2024
Numéro	24.402	Heure	21h02

Auteur-e(-s) : Armin Kapetanovic

Titre : Fermeture de l'EMS La Colombe (environ 30 lits) : et après ?

Contenu :

Cet événement montre que les fermetures sont beaucoup plus rapides que l'ouverture de nouvelles structures.

Selon les besoins cités dans le rapport [24.011](#), le Conseil d'État peut-il nous dire quels sont ses objectifs en termes de lits (2023, 2'157 lits) à court terme, soit dans les 12 à 24 mois maximum ?

Si l'ambition décrite pour 2035 paraît louable, le besoin à court terme semble très urgent. Quels moyens le Conseil d'État va-t-il utiliser pour concrétiser l'ouverture de nouveaux lits dans des délais raisonnables ?

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Armin Kapetanovic

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Clarence Chollet	Catherine Loetscher	Yves Pessina
Marc Fatton	Aurélié Gressot	Olivier Beroud
Patrick Erard	Richard Gigon	Barbara Blanc

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 2 octobre 2024

En préambule, soulignons que la décision unilatérale de l'exploitant de La Colombe de fermer son établissement a en effet mis sous pression supplémentaire un secteur déjà saturé, même si chaque résident-e a pu être relogé-e. À ce titre, il faut tenir compte également du fait que le RHNe, qui fonctionnait avant la pandémie de Covid-19 avec un taux d'occupation de 330 lits environ, doit désormais compter avec une occupation de lits qui oscille entre 360 et 420. Il s'agit donc d'une surcharge systémique.

En réponse aux questions posées, nous pouvons dire que, dans un délai de 12 à 24 mois, ce sont entre 80 et 100 lits supplémentaires qui seront nécessaires. Compte tenu des délais de réalisation attendus pour les projets portés par les acteurs actuels du réseau, le service cantonal de la santé publique (SCSP) a initié plusieurs réflexions parallèles, qui devraient lui permettre de répondre à la demande à court terme. Ces réflexions sont menées avec plusieurs partenaires, notamment AROSS et le RHNe. Ces projets consistent en des constructions de structures temporaires et en la rénovation rapide de bâtiments existants. Ils sont en phase de finalisation, y compris pour leur modèle de financement, afin que le SCSP, respectivement le DSRS, puisse faire des propositions au Conseil d'État, lesquelles, selon leur nature, seront ensuite présentées au Grand Conseil.